



**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 7 décembre 2018

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.  
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016  
Notre dossier : R053002 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 4 décembre 2018 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur souligne que la Régie, dans sa lettre du 15 novembre 2018 décrit les sujets qui seront examinés lors de l'audience du 11 décembre 2018. Le Transporteur envisage une durée de trente (30) minutes afin de présenter ses positions en écho aux sujets identifiés par la Régie.

Le procureur soussigné souhaite porter à l'attention de la Régie qu'il est possible qu'il ne puisse répondre entièrement en audience aux précisions supplémentaires que la Régie pourrait requérir à la suite des présentations des parties. Dans un tel cas, le soussigné s'engage toutefois à consulter ses mandants et à informer la Régie rapidement.

Le Transporteur communiquera à RTA sa position concernant sa demande d'ordonnance reçue le 4 décembre 2018 au plus tard lundi le 10 décembre 2018. La Régie en sera informée au même moment.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

c.c. Me Pierre Grenier et Me Benoît Pepin